

Gouvernance de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), éléments d'informations dans la perspective des débats du Synode extraordinaire des 19 et 20 avril 2024.

24 pierres angulaires pour construire L'Eglise de demain

Lausanne, le 20.02.2024 - **Dans une société en forte mutation, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), qui se doit d'être ancrée dans le monde, ne peut rester figée. Sa mission au service de toutes et tous, annoncer l'Évangile, exige qu'elle soit en prise avec la vie des habitants et habitantes de ce canton. La nécessité de simplifier ses structures, de revitaliser sa gouvernance, de dynamiser la participation à sa conduite s'impose. Le Conseil synodal, le Synode et nombre de protestants et protestantes l'ont compris. Après près de deux ans de réflexion, pendant lesquels chacun a pu s'exprimer – merci à ceux et celles qui l'ont fait - les « pierres angulaires » de l'Eglise de demain ont été « taillées » par un groupe de travail composé paritairement de trois représentants du Synode et de trois délégué.e.s du Conseil synodal. Fait notable, ces propositions bénéficient de l'adhésion unanime du groupe de travail et du Conseil synodal. Ce sont ces « pierres angulaires » qui seront soumises au Synode d'avril prochain. Puisse l'Eglise de demain s'élever !**

La pénurie de pasteur.e.s, des structures trop lourdes (paroisses, Régions, administration centrale), une association insuffisante des protestants et protestantes à la conduite de l'Eglise, d'une part, et l'évolution du mode de vie des habitants – habitantes de ce canton, d'autre part, sont autant de défis que l'Eglise réformée vaudoise doit relever. Pour y répondre, notre Eglise doit se revigorer. L'accomplissement de notre mission le requiert. C'est à cet objectif que s'est consacré, sur mandat du Synode, un groupe de travail composé paritairement des trois représentants du Synode et de trois délégué.e.s du Conseil synodal.

Ses travaux se sont concrétisés cet hiver dans une dynamique de co-construction et ont débouché sur l'élaboration de 24 pierres angulaires pour construire l'Eglise de demain. Pour ce faire, le groupe de travail s'est basé sur les travaux antérieurs tant du Synode que du Conseil synodal ainsi que sur une vaste consultation ouverte à tous et toutes réalisée en 2023. Adoptées à l'unanimité par le groupe de travail, ces « pierres angulaires » ont été transmises au Conseil synodal.

Ce 20 février 2024, le Conseil synodal a pu faire siennes ces pierres angulaires qui font l'objet de deux rapports qui seront débattus lors d'un Synode extraordinaire les 19 et 20 avril prochain. Elles concernent tant la structure ecclésiale que la gouvernance, en voici les lignes principales :

- L'EERV est constituée de 25 à 30 communautés paroissiales (et des missions en commun avec l'Eglise catholique), dès la fin de la législature 2024-2029.
- Ces communautés paroissiales fédèrent les entités constituées sur leur territoire (ecclésioloies). Ces ecclésioloies ont la charge d'un ou plusieurs domaines de la mission de l'Eglise ; elles peuvent être de nature célébrante (se centrant sur la célébration de l'Évangile), immersive (incarnant l'Évangile dans un projet ou des activités répondant à une mission particulière de l'Eglise, telle que la diaconie) ou contextuelle (proclamant l'Évangile auprès d'un public cible et dans un contexte social et culturel particulier).
- Les communautés paroissiales sont étroitement associées à la direction de l'EERV ; une procédure de consultation des communautés est arrêtée, un droit de référendum instauré, les liens entre le Synode et les communautés développés.
- A l'échelon cantonal, le fonctionnement du Synode et du Conseil synodal est amélioré pour permettre une meilleure collaboration entre ces deux organes.
- Les membres du Synode travaillent davantage en lien avec les lieux desquels ils sont les délégués.
- Le Conseil synodal a la responsabilité hiérarchique de 4 Offices (Chancellerie, Finances, Information et Communication, Ressources humaines,) et de 2 Services (Formation et Vie communautaire, Diaconie et Monde) qui sont dotés d'une commission chacun.

Cette réforme a l'ambition de donner un nouveau souffle à l'Eglise réformée vaudoise pour lui permettre de mieux remplir, encore, sa mission au service de toutes et tous. Un nouveau souffle qui préserve l'identité de l'EERV dans le système presbytéro-synodal et dans ses principes constitutifs. L'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud poursuit ainsi son œuvre avec pour seule autorité Jésus-Christ, le Fils de Dieu, nous lui confions son avenir dans la prière et la reconnaissance.

Anne Abruzzi, présidente du Conseil synodal
Philippe Leuba, président du groupe de travail mixte